

MAJV2M - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le Master en jeux vidéo est un programme organisé conjointement par la HEAJ et l'UCLouvain.

La HEAJ en est l'établissement référent et assure sa gestion administrative.

Les informations complètes sur ce programme sont disponibles sur le site web de la [HEAJ](#)

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir la HEAJ, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

MAJV2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

MAJV2M Programme

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MAJV2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir la **HEAJ**, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».